



COMMUNE DE PLOËRDUT

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 février 2018

Date de convocation : 08/02/2018

Date d'affichage : 08/02/2018

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le quinze février, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, M. CAREL, M. SCRAIGN, MME HAUTE, MME LE CUNFF, M. ROPERS, MME LE CARFF, MME ROUSSEAUX, M. MARREC, MME PLASSE.

Absents excusés : M. BARNETT ayant donné pouvoir à Monsieur SCRAIGN
MME DAFFOS,
M. GOURIO,
M. RIO,
MME GUERIN,

Absents :

Secrétaire : MME PLASSE

Monsieur le Maire propose l'inscription d'un point supplémentaire qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour : Il s'agit d'évoquer les pénalités de retard applicables à l'entreprise DISSERBO dans le cadre du marché de travaux d'extension de la Maison de Santé. Le conseil municipal approuve l'inscription de ce point supplémentaire.

➤ **Poursuite de l'ingénierie Territoires Zéro chômeur de longue durée.**

Monsieur le Maire rappelle la précédente délibération du 23 juin 2016 concernant l'ingénierie Territoires Zéro Chômeur de longue durée.

Il précise que cette expérimentation présente un intérêt tant pour les demandeurs d'emploi de longue durée que pour les services de proximité rendus à la collectivité.

Il précise également que l'expérimentation aura un impact positif sur la dynamique territoriale (développement du tissu économique et social).

A l'appui de l'avis favorable du Comité local lors de la phase initiale en 2016 et du soutien de la Fondation RTE en 2017, il revient au Conseil municipal de délibérer sur la volonté de mettre en place un plan d'actions relevant de ses compétences afin de poursuivre l'ingénierie en vue de préparer le dossier de candidature pour le prochain appel à projet.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AFFIRME sa volonté de s'inscrire dans la continuité de son engagement dans l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » via l'action spécifique de l'association « Tous Vers l'Emploi ».

- S'ENGAGE :
 - à participer activement à l'identification des personnes de la commune durablement privées d'emploi par les différents moyens à sa disposition.
 - à permettre la poursuite de l'ingénierie au cours des années 2018 et 2019 jusqu'au prochain appel à candidatures, notamment par la mise à disposition, selon les besoins, de locaux pour les RV avec les demandeurs d'emploi, réseau Wifi, ponctuellement salle de réunion ou salle polyvalente pour des actions plus importantes.
 - à permettre travail et concertation avec le CCAS et à favoriser le lien avec les associations de la commune.
 - assurer, par la présence de Monsieur Le Maire ou d'une personne mandatée, sa participation active au comité local de l'expérimentation, avec les municipalités de Ploërdut ; Langoëlan ; Plouguernevel ; Rostrenen ; Lescouet-Gouarec ; Locmalo ; Guémené-Sur-Scorff ; Plélauff.
 - à contribuer à la qualité du futur dossier de candidature à l'expérimentation, notamment en contribuant, en tant que pourvoyeur de travaux utiles, à l'activité de la ou des entreprises à but d'emploi (EBE) qui seraient créées après aval du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée.

- DESIGNER Monsieur le Maire comme représentant titulaire à toute réunion qui serait organisée sur cette question et Madame HAUTE, Adjointe au Maire, comme représentante suppléante.

- AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette expérimentation.

Commission Finances :

➤ Compte administratif 2017 - Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 de la Commune de PLOËRDUT. Il s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	992 961,57 €	994 427,62 €	1 987 389,19 €
dépenses	770 404,13 €	824 898,57 €	1 595 302,70 €
résultat 2017	222 557,44 €	169 529,05 €	392 086,49 €
reports antérieurs	315 230,64 €	-145 004,54 €	170 226,10 €
affecté à l'investissement	315 230,64 €		315 230,64 €
résultat net	222 557,44 €	24 524,51 €	247 081,95 €

Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire se retire et ce document est mis au vote.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget de la commune.

➤ **Compte administratif 2017 - Assainissement**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2017 du budget annexe d'assainissement de PLOËRDUT.

Il s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENTS	GLOBAL
recettes	11 493,11 €	14 589,11 €	26 082,22 €
dépenses	4 282,00 €	2 378,00 €	6 660,00 €
résultat 2017	7 211,11 €	12 211,11 €	19 422,22 €
reports antérieurs	10 307,11 €	8 441,70 €	18 748,81 €
affecté à l'investissement	10 307,11 €		10 307,11 €
résultat net	7 211,11 €	20 652,81 €	27 863,92 €

Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune présenté par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire se retire et ce document est mis au vote.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe d'assainissement.

➤ **Compte de gestion 2017 - Commune**

Après s'être assuré que la Trésorerie de Gourin a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Vu le compte de gestion 2017 du budget de la commune présenté par la trésorerie de Gourin,

Considérant qu'il n'y a aucune observation ni réserve à formuler sur le compte de gestion 2017 du budget de la commune,

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget de la commune.

➤ **Compte de gestion 2017 - Assainissement**

Après s'être assuré que la Trésorerie de Gourin a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Vu le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement présenté par la trésorerie de Gourin,

Considérant qu'il n'y a aucune observation ni réserve à formuler sur le compte de gestion 2017 du budget annexe d'assainissement.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe d'assainissement.

➤ **Affectation des résultats - Commune**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget de la Commune au titre de l'exercice 2017 qui s'élève à **222 557.44€**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'affecter **la somme de 200 000€** en recettes d'investissement au compte 1068 du budget 2018 et **22 557.44€** en dépenses imprévues de fonctionnement au compte 022.

➤ **Affectation des résultats - Assainissement**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe d'assainissement au titre de l'exercice 2017 qui s'élève à **7 211.11€**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'affecter **la totalité de la somme de 7 211.11€** en recettes d'investissement au compte 1068 du budget 2018.

➤ **Vote des taux 2018**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux d'imposition, propre à chacune des taxes locales, est fixé par l'assemblée délibérante en tenant compte du produit attendu pour l'année et les bases estimées. Il rappelle aussi qu'une réforme de la taxe d'habitation devrait avoir un impact important, bien que difficilement chiffrable actuellement, sur le produit attendu pour cette taxe et ce dès 2018.

Il présente une simulation sans changement de taux, une simulation avec une augmentation du taux de 1% et une autre avec une augmentation de 2% :

Sans changement de taux			
	Bases prévisionnelles	TAUX	PRODUIT
TH	1 214 000	9,41	114 237 €
TFB	856 700	16,49	141 270 €
TFNB	305 800	25,32	77 429 €
			332 936 €

Augmentation de 1% pour chaque taux			
	Bases prévisionnelles	TAUX	PRODUIT
TH	1 214 000	9,5041	115 380 €
TFB	856 700	16,6549	142 683 €
TFNB	305 887	25,5732	78 225 €
			336 287 €
+		3 351,61 €	

Augmentation de 2% pour chaque taux			
	Bases prévisionnelles	TAUX	PRODUIT
TH	1 214 000	9,5982	116 522 €
TFB	856 700	16,8198	144 095 €
TFNB	305 887	25,8264	79 000 €
			339 617 €
+		6 681,18 €	

Monsieur le Maire indique que le bureau municipal propose une augmentation des taux de 2%.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DECIDE d'augmenter les taux de 2% pour l'année 2018 suivant la simulation ci-dessus.

Commission Voirie / Environnement / Agriculture / Urbanisme et réseaux

➤ PDIC 2018 et demandes de subventions

Monsieur CAREL, Adjoint au Maire, détaille le programme de travaux de voirie au titre l'année 2018.

Tranche ferme et tranche conditionnelle :

VC n°5 de Pontichotte à Botcoët.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur l'inscription de ce programme au Programme Départemental d'aides aux communes pour Investissement sur la voirie Communale (P.D.I.C.) 2018.

Il informe de la possibilité d'obtention d'une subvention du Conseil Départemental du Morbihan pour la réalisation de ces travaux.

Après avoir entendu Monsieur CAREL, Adjoint au Maire, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ÉMET un avis favorable pour l'ensemble des travaux,
- SOLLICITE son inscription au P.D.I.C. 2018,

- SOLLICITE la subvention départementale,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à ces travaux.

Personnel / Bâtiments communaux / Affaires scolaires et jeunesse

➤ **RIFSEEP**

Monsieur SCRAIGN, Adjoint au Maire, présente le dispositif du RIFSEEP et les propositions qui sont faites pour la commune de PLOËRDUT.

Après avoir entendu Monsieur SCRAIGN, Adjoint au Maire, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la mise en place du RIFSEEP.

➤ **IFSE REGIE**

Monsieur SCRAIGN, Adjoint au Maire, présente le dispositif de l'IFSE régie et les propositions qui sont faites pour la commune de PLOËRDUT.

Après avoir entendu Monsieur SCRAIGN, Adjoint au Maire, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE la mise en place de l'IFSE régie.

Questions diverses

➤ **Point sur le marché de travaux – Extension de la maison de santé pluridisciplinaire**

Monsieur SCAIGN, Adjoint au Maire, indique que les travaux d'extension de la maison de santé sont achevés.

Ils auraient dû s'achever au 7 aout 2017. Or, ils ont été réceptionnés le 17 novembre 2017.

Par conséquent et comme le prévoit le marché public, des pénalités de retard doivent être contractuellement appliquée. Néanmoins, il est possible de ne pas appliquer ces pénalités de retard, si le pouvoir adjudicateur le décide ainsi. Le conseil municipal avait délibéré le 25 janvier 2018 sur l'exonération des pénalités de retard pour les entreprises Aluminium de Bretagne (Menuiseries extérieures) et Gouedard (Menuiseries intérieures). L'entreprise Disserbo (peinture) est également concernée par ces retards. Elle devrait également se voir appliquer des pénalités pour un montant de 2000€. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas appliquer les dites pénalités pour l'entreprise DISSERBO, comme il avait accepté de le faire pour l'entreprise Aluminium de Bretagne et l'entreprise Gouedard.

Vu le décret du 25 mars 2016 concernant les marchés publics ainsi que le CCAG TRAVAUX,

Vu le marché de travaux,

Vu la précédente délibération du conseil municipal du 25 janvier 2018 approuvant l'exonération des pénalités de retard pour les entreprises Aluminium de Bretagne et Gouedard,

Après avoir entendu Monsieur SCRAIGN, Adjoint au Maire, et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- APPROUVE l'exonération des pénalités de retard susvisées pour l'entreprise Disserbo.

Fin de séance à 20h30